



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du **CONSEIL MUNICIPAL**
de la Commune de **LABRUGUIERE (Tarn)**

SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2006

ZAC du Causse

Service d'eau et d'assainissement

Transfert des réseaux aux communes

Vu la délibération du Conseil du District Castres-Mazamet en date du 29 avril 1996 décidant la création de la ZAC du Causse,

Vu la délibération du Conseil du District en date du 6 janvier 1997 instituant les services d'eau et d'assainissement sur la ZAC du Causse,

Vu la répartition des compétences entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres et notamment les compétences « eau et assainissement » qui ont été conservées par les communes.

Le Conseil de la Communauté programmé le 4 décembre 2006 se prononcera sur le transfert des réseaux d'eau et d'assainissement aux communes compétentes.

Dès janvier 2007, il appartiendra aux communes concernées d'assurer l'entretien du réseau et la facturation auprès des entreprises de la ZAC du Causse

La Commission « Développement Economique » de la Communauté d'Agglomération réunie le 15 novembre 2006, a émis un avis favorable,

Au vu des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal:

- Le transfert des réseaux d'eau et d'assainissement de la ZAC du Causse
- L'entretien de ces réseaux dès janvier 2007
- Ainsi que la gestion de la facturation auprès des entreprises concernées.

Vu l'avis favorable des commissions « Communauté d'Agglomération, Urbanisme, Affaires Générales », « Finances » et « Cadre de Vie, Réseaux, Environnement » du 24 novembre 2006,

Au vu des différents éléments, le Conseil Municipal, se prononce *à l'unanimité* sur ce transfert des réseaux eau et assainissement.

Ainsi délibéré à Labruguière, les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,

LABRUGUIERE, le 29 novembre 2006
Le Maire,

Jean-Louis DELJARRY.